



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Pôle expertise
des établissements et de la pédagogie**
Inspection du 2nd degré

VR/PEEP/IA
n° 3211-xxxx
Affaire suivie par :
Michelle ROIRE
Tél : (+687) 72 73 59
Mél : michelle.roire@ac-noumea.nc

Nouméa, le 10 février 2022

La doyenne, adjointe pédagogique au
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs, les PsyEn et les CPE

S/c les directeurs d'établissement
publics et privés

Objet : préambule commun à l'ensemble des disciplines pour les lettres de rentrée disciplinaires 2022

Chères et chers collègues

Le collège des inspectrices et des inspecteurs tient tout d'abord à vous remercier pour le travail réalisé tout au long de l'année scolaire passée.

Votre expertise et votre implication ont contribué notamment au succès de la mise en œuvre des réformes du nouveau lycée et de la transformation de la voie professionnelle.

Dans un contexte de crise sanitaire qui a entraîné, successivement, la fermeture des écoles et établissements du second degré durant plus de 6 semaines, la mise en place de la continuité pédagogique, un aménagement des cours en demi-jauge jusqu'à la fin de l'année 2021, la suppression des épreuves écrites des examens de fin d'année, le passage au contrôle continu, et des aménagements des examens eux-mêmes- autant de situations nouvelles et d'exception auxquelles il nous a fallu faire face ensemble- vous avez su faire preuve de réelles capacités d'adaptation, d'innovation et d'une grande conscience professionnelle.

Vous avez su respecter un protocole exigeant pour préserver la sécurité sanitaire dans l'espace scolaire, relever le défi imposé par le contexte de crise pour préserver et accompagner un parcours de formation réussi pour chaque élève et, surtout, veiller activement, dans le cadre du passage au contrôle continu et des aménagements des examens, à garantir l'équité de traitement dans l'évaluation puis l'affectation de chacun.

De cette année 2021, nous retiendrons aussi des éléments positifs, conséquences involontaires de la crise sanitaire :

- une plus grande concertation entre les équipes pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires et éducatives au sein de l'établissement, voire pour certaines équipes entre établissements,
- une réflexion accrue des équipes sur l'évaluation (diagnostique, formative, sommative, certificative...) due au passage au contrôle continu,
- une prise de conscience de la nécessité (et une bien meilleure utilisation) du numérique dans tous ses usages auprès des élèves et des familles,

- un traitement remarquable de l'absentéisme et du décrochage par les enseignants professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale et les équipes éducatives,
- une plus grande reconnaissance des familles envers le métier d'enseignant et l'Ecole plus globalement.
Nous souhaiterions les préserver à l'avenir et renforcer leur évolution dans ce sens.

La rentrée 2022 se fera quant à elle dans un contexte où le virus Omicron circule activement. Environ 30% des élèves n'ont pas repris le chemin de l'Ecole après la reprise d'octobre. Plus que jamais la prévention, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, devront être des priorités.

Un certain nombre d'élèves peut par ailleurs avoir eu une scolarité perlée ou des conditions de travail qui ne leur a pas permis une progression optimale dans l'acquisition des compétences et des connaissances attendues. Durant les premières semaines, il vous sera donc nécessaire de vous assurer que les élèves ont un niveau de maîtrise suffisant pour poursuivre leur scolarité et, pour cela, utiliser les dispositifs à votre disposition pour renforcer leur accompagnement notamment dans l'acquisition des fondamentaux : évaluations d'entrée en 6^e et en 2nde, AP, devoirs faits, plan mathématiques, travail en groupe différenciés, parcours Bozu... Il vous appartiendra en outre d'organiser le suivi pédagogique des élèves fragilisés et souvent repérés par leur absence.

Plusieurs autres priorités sont constitutives en 2022 des axes stratégiques de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie :

- ✓ La prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme et, la maîtrise des fondamentaux,
- ✓ La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire,
- ✓ La promotion de l'École inclusive,
- ✓ L'accompagnement des collèges isolés,
- ✓ La promotion de la santé et du bien-être à l'École et notamment la prévention du harcèlement,
- ✓ La promotion de l'égalité Filles/Garçons,
- ✓ La promotion de l'éducation au développement durable.

Le collège des inspectrices et inspecteurs ainsi que les chargés de mission seront évidemment mobilisés autour de la mise œuvre de ces priorités et recommandations. Ces dernières concernent tous les établissements publics et privés, et elles engageront les équipes pédagogiques et éducatives dans une réflexion analytique au profit de leur développement professionnel et de l'accompagnement du parcours des élèves.

Les lettres de rentrée disciplinaires 2022 des inspectrices et inspecteurs seront accessibles sur le site du vice-rectorat via le lien suivant <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article5919>

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2022.

Pour le collège des inspecteurs,
la doyenne, adjointe pédagogique au vice-
recteur

Michelle ROIRE

